



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-070

PUBLIÉ LE 16 MARS 2018

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-03-15-002 - ARRETÉ portant renouvellement d'habilitation à la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire, association agréée au titre de la protection de l'environnement, à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives régionales (3 pages)

Page 3

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2018-03-02-007 - Arrêté CRPA modificatif n° 1 (9 pages)

Page 7

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-03-12-009 - A R R E T E portant désignation des personnalités extérieures de la section « Prospective » du Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER) (2 pages)

Page 17

R24-2018-03-12-008 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1 A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de l'Education Nationale de l'académie d'Orléans-Tours (CAEN) (3 pages)

Page 20

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2018-03-15-002

ARRETÉ

portant renouvellement d'habilitation à
la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de
Loire,
association agréée au titre de la protection de
l'environnement,
à participer au débat sur l'environnement
dans le cadre d'instances consultatives régionales

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

ARRETÉ
portant renouvellement d'habilitation à
la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire,
association agréée au titre de la protection de l'environnement,
à participer au débat sur l'environnement
dans le cadre d'instances consultatives régionales

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 141-2, L 141-3 et R 141-21 à R 141-26,

VU le Décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable,

VU le Décret n° 2014-1272 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie),

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives,

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2013, modifié le 11 septembre 2013 portant habilitation à la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire, association agréée de protection de l'environnement, à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives régionales,

VU l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2012 fixant les modalités d'application dans le département du Loiret de la condition prévue au 1° de l'article R 141-21 du Code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2017 portant renouvellement d'agrément dans un cadre régional au titre de la protection de l'environnement de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire

VU la demande présentée par le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire en date du 14 décembre 2017, déposée à la Direction Départementale des Territoires le 18 décembre 2017 en vue de participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives au niveau régional,

VU l'avis favorable de M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire en date du 1^{er} mars 2018,

Considérant que la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire justifie des critères fixés par l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2012 susvisé,

Considérant que la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire, association agréée au titre de la protection de l'environnement, dispose d'une compétence avérée sur les enjeux de biodiversité et de mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement,

Considérant qu'elle participe régulièrement aux réunions organisées pour la mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional portant sur les thématiques susvisées,

SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Région Centre,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} –

Il est porté renouvellement de l'habilitation à prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances consultatives départementales ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable visées à l'article 3 du décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 modifié susvisé de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire, association agréée au titre de la protection de l'environnement, dont le siège social est situé 11 rue Paul Langevin, 45100 ORLEANS.

ARTICLE 2 –

La durée de validité du présent arrêté est de cinq ans à compter de sa signature. L'habilitation à participer au débat sur l'environnement peut être renouvelée à l'issue de cette période sur demande de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire adressée au Préfet du département de la Région Centre-Val de Loire quatre mois au moins avant la date d'expiration.

Les arrêtés des 10 avril 2013 et 11 septembre 2013 sont abrogés.

ARTICLE 3 –

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 4 –

Conformément aux dispositions de l'article R 141-25 du code de l'environnement, la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire doit publier chaque année sur son site internet, un mois au plus tard après leur approbation par l'assemblée générale, son rapport d'activité et son rapport moral, ses comptes de résultat et de bilan ainsi que leurs annexes et, le cas échéant, son compte d'emploi des ressources.

ARTICLE 5 –

Le présent arrêté peut être abrogé si la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire ne justifie plus du respect des conditions prévues à l'article R 141-21 du code de l'environnement ainsi qu'en cas de non respect des obligations visées à l'article 4 susvisé.

ARTICLE 6 –

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Région Centre, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire et le Directeur Départemental des Territoires du Loiret sont chargés de l'exécution du présent arrêté et qui sera notifié à M. le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire ainsi qu'aux Préfets des départements du Loiret, du Cher, de l'Indre et Loire, de l'Indre, du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir.

Fait à ORLÉANS, le 15 mars 2018

Le Préfet,

Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.040 enregistré le 15 mars 2018

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

DRAC Centre-Val de Loire

R24-2018-03-02-007

Arrêté CRPA modificatif n° 1

**DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

ARRÊTÉ

**portant nomination à la commission régionale
du patrimoine et de l'architecture**

Modificatif n° 1

Le préfet de la région Centre – Val de Loire,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 611-2 et R.611-17 à R.611-25;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I^{er} ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme **Christine FAUQUET**, conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), est nommée présidente de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Centre – Val de Loire.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Centre – Val de Loire :

1. Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »:

En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques, et un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture) :

TROIS TITULAIRES	TROIS SUPPLÉANTS
Mme Élodie ROLAND , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme Caroline DOLACINSKI , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret	Mme Irène JOURD'HEUIL , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir
M. Paul CARVES , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Cher, architecte des Bâtiments de France	M. Pascal PARRAS , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), Président(e) de la CRPA Centre – Val de Loire	M. Stéphane BLOND , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. Yves DEBONO , maire de la commune de Lugny-en-Champagne (Cher)	M. Pierre-Antoine GUINOT adjoint au maire de la commune de Bourges (Cher)
M. Denis-Marc SIROT-FOREAU , maire de la commune d'Amilly (Eure-et-Loir)	M. Jackie FERRE , maire de la commune de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
Mme Michelle YVERNAULT-TROTIGNON , adjointe au maire de la commune de Buzançais (Indre)	M. Christian BREC , maire de la commune de Saint-Benoit-du- Sault (Indre)
M. Thierry FOURMONT , adjoint au maire de la commune de Vendôme (Loir-et-Cher)	M. Jean-François REYNAUD adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher)
M. Bruno MALINVERNO , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. Jean RICHARD adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Françoise MICHAUD-FREJAVILLE , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. Philippe BON , conservateur du musée de Mehun-sur-Yèvre, président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
M. Olivier de CHARSONVILLE , délégué départemental (Loiret) et régional des Vieilles Maisons françaises	Mme Laurence de LIVOIS , déléguée départementale (Indre-et-Loire) des Vieilles Maisons françaises
Mme Annette DOIRE , déléguée départementale adjointe de la Fondation du Patrimoine (Loir-et-Cher)	M. Bernard VELLA , délégué départemental de la Fondation du Patrimoine (Loiret)
Mme Martine BONNIN , déléguée départementale de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) / Sites et Monuments (Indre-et-Loire)	M. Xavier LAURENT , président de la Société d'archéologie et d'histoire du Berry
M. Hugues de BEAUVAIS , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme Marguerite WANECQ , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)
M. Patrick MASURE , Association des parcs et jardins en Région Centre-Val de Loire	Mme Christiane BLIN , déléguée départementale de la Sauvegarde de l'Art français (Eure-et-Loir)

En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux architectes et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :

SIX TITULAIRES
M. Christophe MORIN , maître de conférences, université François-Rabelais de Tours
Mme Dany CHIAPPERO , architecte du parc naturel régional de la Brenne (Indre)
M. Étienne HAMON , professeur d'histoire de l'art, université de Lille
Mme Virginie SERNA , conservateur en chef du patrimoine, direction générale des patrimoines,

mission de l'inventaire général du patrimoine culturel
M. Bruno MARMIROLI , architecte, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher
Mme Florence CORNILLEAU , conservateur du patrimoine au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire

2. Au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles »:

En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques) :

TROIS TITULAIRES	TROIS SUPPLÉANTS
Mme Élodie ROLAND , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme Caroline DOLACINSKI , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
Mme Hélène LEBEDEL-CARBONNEL , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret
M. Paul CARVES , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Cher, architecte des Bâtiments de France	M. Pascal PARRAS , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA Centre – Val de Loire	M. Stéphane BLOND , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. Yves DEBONO , maire de la commune de Lugny-en-Champagne (Cher)	M. Pierre-Antoine GUINOT adjoint au maire de la commune de Bourges (Cher)
M. Denis-Marc SIROT-FOREAU , maire de la commune d'Amilly (Eure-et-Loir)	M. Jackie FERRE , maire de la commune de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
Mme Michelle YVERNAULT-TROTIGNON , adjointe au maire de la commune de Buzançais (Indre)	M. Christian BREC , maire de la commune de Saint-Benoit-du- Sault (Indre)
M. Thierry FOURMONT , adjoint au maire de la commune de Vendôme (Loir-et-Cher)	M. Jean-François REYNAUD , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher)
M. Bruno MALINVERNO , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. Jean RICHARD , adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Françoise MICHAUD-FREJAVILLE , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. Philippe BON , conservateur du musée de Mehung-sur-Yèvre, président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de

	Mehun-sur-Yèvre
M. Olivier de CHARSONVILLE , délégué départemental (Loiret) et régional des Vieilles Maisons françaises	Mme Joëlle de REDON , déléguée départementale (Loir-et-Cher) des Vieilles Maisons françaises
Mme Annette DOIRE , déléguée départementale adjointe de la Fondation du Patrimoine (Loir-et-Cher)	M. Bernard VELLA , délégué départemental de la Fondation du Patrimoine (Loiret)
Mme Martine BONNIN , déléguée départemental de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) / Sites et Monuments (Indre-et-Loire)	M. Xavier LAURENT , président de la Société d'archéologie et d'histoire du Berry
M. Hugues de BEAUVAIS , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme Marguerite WANECQ , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)
M. Patrick MASURE , Association des parcs et jardins en Région Centre-Val de Loire	Mme Christiane BLIN déléguée départementale de la Sauvegarde de l'Art français (Eure-et-Loir)

En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins trois architectes) :

SIX TITULAIRES
Mme Dany CHIAPPERO , architecte du parc naturel régional de la Brenne (Indre)
M. Claude QUILLIVIC , chef du service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. Etienne HAMON , professeur d'histoire de l'art médiéval, université de Picardie-Jules Verne
Mme Virginie SERNA , conservateur en chef du patrimoine, direction générale des patrimoines, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel
M. Bruno MARMIROLI , architecte, directeur du Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher
M. Régis MARTIN , architecte en chef des monuments historiques, en charge du Loiret

3. Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux »:

En qualité de représentants de l'État (deux conservateurs du patrimoine dont au moins un de la spécialité monuments historiques, un architecte des Bâtiments de France, un membre des services de la police ou de la gendarmerie nationales) :

QUATRE TITULAIRES	QUATRE SUPPLÉANTS
Mme Hélène LEBEDEL-CARBONNEL , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret
Mme Irène JOURD'HEUIL , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir	Mme Amandine CONTET , conservateur du patrimoine, directrice adjointe des Archives départementales du Loiret
Mme Élodie ROLAND , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme Caroline DOLACINSKI , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
Mme Fabienne LEWANDOWSKI , directeur départemental de la sécurité publique du Loiret	Colonel Hervé AUVITU , officier adjoint commandement au groupement de gendarmerie du Loiret

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA Centre – Val de Loire	M. Stéphane BLOND , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. Yves DEBONO , maire de la commune de Lugny-en-Champagne (Cher)	M. Pierre-Antoine GUINOT adjoint au maire de la commune de Bourges (Cher)
M. Denis-Marc SIROT-FOREAU , maire de la commune d'Amilly (Eure-et-Loir)	M. Jackie FERRE , maire de la commune de Prunay-le-Gillon (Eure-et-Loir)
Mme Michelle YVERNAULT-TROTIGNON , adjointe au maire de la commune de Buzançais (Indre)	M. Christian BREC , maire de la commune de Saint-Benoit-du- Sault (Indre)
M. Thierry FOURMONT , adjoint au maire de la commune de Vendôme (Loir-et-Cher)	M. Jean-François REYNAUD , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-Froidmentel (Loir-et-Cher)
M. Bruno MALINVERNO , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. Jean RICHARD , adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Françoise MICHAUD-FREJAVILLE , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. Philippe BON , président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
L'Abbé François MUCHERY , Association pour la sauvegarde de l'église de Villevillon	Mme Françoise ABSOLU , association Rencontre avec le patrimoine religieux
Mme Danièle VERON-DENISE , vice-présidente de l'Association française pour l'étude des textiles	M. Jean-Claude LEZIER , Président de l'Association des Amis de la cathédrale d'Orléans
Mme Évelyne THOMAS , Société archéologique de Touraine	Mme Claude BACONNET , Académie d'agriculture, sciences, belles-Lettres et arts d'Orléans
M. Gérard ERMISSE , vice-président de la Société historique et archéologique du Vendômois	M. Georges MAGNIER , président de l'Association des Amis de la Tour et du Patrimoine Sévérois
Mme Annette DOIRE , Fondation du Patrimoine (Loir-et-Cher)	M. Marc du POUGET , Académie du Centre

En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux conservateurs des antiquités et objets d'art et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :

SIX TITULAIRES
Mme Béatrice de CHANCEL- BARDELOT , conservateur général du patrimoine au musée de Cluny
M. Dominique MENANTEAU , conservateur des antiquités et objets d'art de Loir-et-Cher
M. Olivier GENESTE , docteur en histoire de l'art, chercheur associé au service du Patrimoine et de l'Inventaire de la Région Centre-Val de Loire

M, François BLANCHETIERE , conservateur du patrimoine au musée des Beaux-Arts de Tours
Mme Isabelle GIRARD , conservateur des antiquités et objets d'art d'Indre-et-Loire
Mme Martine LAINE , chercheur au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire

Article 3 : Sont nommés membres de la délégation permanente de chacune des sections :

1. Au titre de la délégation permanente de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »:

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la première section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Élodie ROLAND , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme Caroline DOLACINSKI , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret	Mme Irène JOURD'HEUIL , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir

En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA	M. Stéphane BLOND , adjoint au Maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. Bruno MALINVERNO , maire-adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. Jean RICHARD adjoint au Maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la première section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Olivier de CHARSONVILLE , délégué départemental (Loiret) et régional de Vieilles Maisons françaises	Mme Laurence de LIVOIS , déléguée départementale (Indre-et-Loire) des Vieilles Maisons françaises
M. Hugues de BEAUVAIS , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme Marguerite WANECQ , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)

En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la première section :

DEUX TITULAIRES
Mme Florence CORNILLEAU , conservateur du patrimoine au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. Bruno MARMIROLI , architecte, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher

2. Au titre de la délégation permanente de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles » :

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la deuxième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Élodie ROLAND , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme Caroline DOLACINSKI , adjointe au Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
Mme Hélène LEBEDEL-CARBONNEL , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret

En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA	M. Stéphane BLOND , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. Bruno MALINVERNO , maire-adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. Jean RICHARD adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la deuxième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. Olivier de CHARSONVILLE , délégué départemental (Loiret) et régional de Vieilles Maisons françaises	Mme Joëlle de REDON , déléguée départementale (Loir-et-Cher) des Vieilles Maisons françaises
M. Hugues de BEAUVAIS , délégué départemental de la Demeure Historique (Indre)	Mme Marguerite WANECQ , membre de la Demeure Historique (Indre-et-Loire)

En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la deuxième section :

DEUX TITULAIRES
M. Claude QUILLIVIC , chef du service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. Bruno MARMIROLI , architecte, directeur du conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de Loir-et-Cher

3. Au titre de la délégation permanente de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la troisième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Irène JOURD'HEUIL , conservateur des monuments historiques, en	M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en

charge du Cher et de l'Eure-et-Loir	charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret
Mme Hélène LEBEDEL-CARBONNEL , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher	Mme Amandine CONTET Conservateur du patrimoine, Directrice adjointe des Archives départementales du Loiret

En qualité de membres désignés parmi les membres titulaires d'un mandat électif national ou local :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA	M. Stéphane BLOND , adjoint au maire de la commune de Loches (Indre-et-Loire)
M. Bruno MALINVERNO , maire-adjoint de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	M. Jean RICHARD adjoint au maire de la commune de Beaune-la-Rolande (Loiret)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la troisième section :

DEUX TITULAIRES	DEUX SUPPLÉANTS
M. l'Abbé François MUCHERY , commission diocésaine d'art sacré d'Eure-et-Loir	Mme Françoise ABSOLU , membre de l'association Rencontre avec le patrimoine religieux
Mme Évelyne THOMAS , société archéologique de Touraine	Mme Claude BACONNET , commission diocésaine d'art sacré (diocèse d'Orléans)

En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la troisième section :

DEUX TITULAIRES
Mme Martine LAINE , chercheur au service régional du patrimoine et de l'inventaire de la Région Centre – Val de Loire
M. Dominique MENANTEAU , conservateur des antiquités et objets d'art de Loir-et-Cher

Article 4 : Sont désignés membres du comité des sections :

Deux membres nommés de chaque section (dont au moins deux représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine) :

Section	SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
1	M. Gilles BLIECK , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre-et-Loire et du Loiret	M. Pascal PARRAS , chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France
	Mme Élodie ROLAND , adjointe au Chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret, architecte des Bâtiments de France	Mme Caroline DOLACINSKI , adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir, architecte des Bâtiments de France
2	M. Bruno MALINVERNO , adjoint au maire de la commune de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	Mme Christine FAUQUET , conseillère régionale, maire de la commune de Saint-Règle (Indre-et-Loire), présidente de la CRPA

	M. Olivier de CHARSONVILLE , délégué départemental (Loiret) et régional des Vieilles Maisons françaises	Mme Joëlle de REDON , déléguée départementale (Loir-et-Cher) des Vieilles Maisons françaises
3	Mme Françoise MICHAUD-FREJAVILLE , Société historique et archéologique de l'Orléanais	M. Philippe BON , conservateur du musée de Mehun-sur-Yèvre, président du Groupe de Recherches en histoire et archéologie de Mehun-sur-Yèvre
	Mme Irène JOURD'HEUIL , conservateur des monuments historiques en charge du Cher et de l'Eure et-Loir	Mme Hélène LEBEDEL-CARBONNEL , conservateur des monuments historiques, en charge de l'Indre et du Loir-et-Cher

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 mars 2018
Le préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.036 enregistré le 6 mars 2018

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-03-12-009

A R R E T E

portant désignation des personnalités extérieures de la
section « Prospective » du
Conseil Economique, Social et Environnemental de la
région Centre-Val de Loire (CESER)

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

A R R E T E
**portant désignation des personnalités extérieures de la section « Prospective » du
Conseil Economique, Social et Environnemental de la
région Centre-Val de Loire (CESER)**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 4134-18 à R4134-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05.090 du 24 mai 2005 confirmant l'existence d'une section chargée de la prospective au Conseil Economique et Social Régional de la région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14.040 du 11 mars 2014 confirmant la désignation des personnalités extérieures de la section prospective du Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre ;

Sur proposition du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est constatée la désignation à la section « Prospective » du Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de Loire, les personnalités extérieures suivantes :

- M. Mohamed AMJAHDI, Directeur adjoint de l'ADEME ;
- M. Vincent BERNARD, Chef de service Etudes et diffusion à l'INSEE Centre-Val de Loire ;
- M. Alain BRUNAUD, Président de la CCI du Cher ;
- M. Abdel-Ilah HAMDOUCH, Professeur des universités à Tours en aménagement de l'espace et urbanisme ;
- M. Guy JANVROT, Ancien Vice-président du CESER Centre-Val de Loire en charge de l'aménagement du territoire ;
- M. Joël MARQUET, DGS de la ville de Mer (41) ;
- M. Valéry MORARD, Sous-directeur au Commissariat Général au Développement Durable ;
- M. Loïc VAILLANT, Président du Conseil de développement de Tours Métropole ;

- M. ou Mme le/la Président(e) du Conseil de développement d'Orléans Métropole ou son représentant ;
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant.

Article 2 :

Sous réserve des dispositions de l'article R.4134-19, la durée du mandat des membres de la section est de trois ans. Il expire en même temps que celui des membres du bureau. Le mandat est renouvelable.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 14.040 du 11 mars 2014.

Article 4 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 mars 2018
 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
 Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.038 enregistré le 15 mars 2018

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
 Secrétariat général pour les affaires régionales
 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
 28, rue de la Bretonnerie
 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2018-03-12-008

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1

A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de
l'Education Nationale
de l'académie d'Orléans-Tours
(CAEN)

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 1
A l'arrêté portant composition du Conseil Académique de l'Education Nationale
de l'académie d'Orléans-Tours
(CAEN)**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 28 août 2017 ;

Vu l'arrêté n° 18-028 en date du 19 février 2018 portant composition du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours pour une durée de trois ans ;

Vu l'ensemble des correspondances et propositions relatives au renouvellement du conseil académique de l'éducation nationale émises par :

- L'association des maires de France d'Eure-et-Loir ;
- Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
- Le Conseil départemental du Loir-et-Cher ;
- Le Conseil Economique, Social et Environnemental régional de la région Centre-Val de Loire ;
- La FCPE.

Sur la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales par intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 19 février 2018 est modifié ainsi qu'il suit :

- Représentants des maires de l'Eure-et-Loir :

TITULAIRE

Jocelyne POUSSARD

SUPPLEANT

Gérard BESNARD

- Représentants du département de l'Indre-et-Loire :

TITULAIRES

Jean-Pierre GASCHET
Dominique LEMOINE

SUPPLEANTS

Patrick MICHAUD
Judicaël OSMOND

- Représentants du département du Loir-et-Cher :

TITULAIRE

Isabelle GASSELIN

SUPPLEANT

Bernard PILLEFER

L'article 4 de l'arrêté susvisé du 19 février 2018 est modifié ainsi qu'il suit :

- Représentants des personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré, ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur :

Au titre de la FSU :

TITULAIRE

Emmanuel MERCIER
Sylvie BERGER
Stéphane RICORDEAU
Olivier LELARGE
Christine CHAFIOL
Pascal FOREAU
Salira AOUAIDJIA

SUPPLEANT

Christophe CHARRIERE
Christian GUERIN
Bruno CHIROUSE
Benoit T'JAMPENS
Christophe MAYAM
Patrick BERNARD
Elisabeth SOUBRY

L'article 6 de l'arrêté susvisé du 19 février 2018 est modifié ainsi qu'il suit :

- Représentants des associations de parents d'élèves :

TITULAIRES

Christophe PALLIER
Claire VILLE
Christine LAFFITTE
Martine RICO
Vincent BOUCHOT
Boris PROVOST

SUPPLEANTS

Marc TEISSIER
Sabine FRETEY
Stéphanie POURON
Eve TESSIER
Carole TREIL
Hervé CHOPLIN

- Représentants des associations de parents d'élèves pour l'enseignement agricole :

TITULAIRE

Bruno BUGELLI

SUPPLEANT

Bruno FLEURANT

L'article 8 de l'arrêté susvisé du 19 février 2018 est modifié ainsi qu'il suit :

- Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental régional :

TITULAIRE

Éric CHEVEE

SUPPLEANT

Pierre ALLORANT

Article 2 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales par intérim, la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 mars 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.039 enregistré le 15 mars 2018

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.